

Le cinéma comparé aux autres arts

Number 2, December 1955, January 1956

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/52385ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1955). Le cinéma comparé aux autres arts. *Séquences*, (2), 14–15.

II- LE CINEMA COMPARE AUX AUTRES ARTS

A) LE PEINTRE (mutatis mutandis, tout ce qui suit peut se dire aussi du musicien et du sculpteur)

Le travail artistique du peintre est individuel et autonome. Entre l'oeuvre et l'artiste ne s'interpose aucun intermédiaire. Quelquefois cependant un commanditaire pourra bien imposer ses vues, mais cette intervention de l'extérieur n'entre pas strictement dans les lois naturelles du métier de peintre. Ce dernier peut même concilier sa liberté de créateur avec la pauvreté et la misère. A preuve Van Gogh, pour ne citer qu'un exemple entre possibles. L'idée exemplaire de son oeuvre, le peintre peut la transcrire très librement sur le papier ou la toile au moyen d'instruments très simples. Son champ d'action est aussi très limité dans l'espace; il ne travaille que sur une image simple qui est l'instantané d'une action, d'un paysage, d'une nature-morte.

B) LE METTEUR EN SCENE DE THEATRE

Le metteur en scène s'identifie déjà davantage avec le cinéaste. Le premier comme le second s'entoure d'une équipe de collaborateurs. Sur les planches du théâtre, on trouve le producteur (commanditaire de la pièce) quelquefois l'auteur, toujours les acteurs, les figurants, le décorateur, le costumier, le maquilleur, l'éclairagiste, les machinistes, etc. Il s'agit bien ici, comme dans un film, d'une conjugaison de talents divers et de moyens techniques déjà assez complexes. Le metteur en scène pourra avoir quelque mal à orchestrer les apports de tous ses collaborateurs, à concilier sa liberté d'artiste avec le devis financier de la pièce, à sauvegarder enfin son idée créatrice. A l'inverse de l'oeuvre cinématographique, il reste cependant que l'entreprise théâtrale connaît des limites techniques et administratives et artistiques plus étroites que la mise en chantier d'un film. Et particulièrement, sur le plan de l'art, le travail du metteur en scène en est un surtout d'interprétation. Il n'a pas tout à créer: la pièce existe déjà toute faite, qu'il s'agit de mettre en oeuvre dans des mouvements relativement simples. Les images créées sur la scène, pour être nombreuses, n'ont pas la complexité des images extrêmement nouvelles du cinéma. Par rapport au champ optique du spectateur, leur mise en place ne présente aucun problème majeur.

Limitée dans le temps et l'espace, l'action (ou mouvement théâtral) est ici infiniment plus simple qu'au cinéma. La primauté d'ailleurs est acquise non au mouvement mais au texte et à la parole.

6) LE ROMANCIER

Le romancier conserve entière l'autonomie de son art et de son action créatrice. Et ce que nous avons dit des conditions de création du peintre peut fort bien s'appliquer au romancier. Ses instruments et sa matière sont physiquement fort simples: un crayon, du papier, des mots. Mais l'art du romancier -- ce qui le distingue surtout de celui du cinéaste -- est proprement une opération intellectuelle. Sans doute, il se trouve dans le roman des images en mouvement suggérées par le texte, mais ces images ont la facilité de passer directement de l'imagination du romancier dans celle du lecteur, sans l'intervention d'aucun véhicule sensible. Parce que le romancier s'adresse directement à l'esprit, il lui est lisible plus qu'au cinéaste

de fouiller la psychologie de ses personnages. L'image, dit-on, vaut dix mille mots. Dix mille mots d'un romancier qui donne la préséance à l'image et à la description, d'un Victor Hugo par exemple? Oui, sans doute, dix mille mots d'un Racine, d'un Bernanos, d'un Mauriac? Nous croyons que non. On objectera que Bresson, dans son journal d'un curé de campagne, réussit fort bien par des images nouvelles splendides à restituer la tragique agonie intérieure du héros du roman. Mais il nous semble à nous que Bresson triche un peu par le recours à une voix-off qui vient expliquer ça et là les démarches intérieures de son curé. C'est le texte du roman qui reprend ici sa primauté.

Quoiqu'il en soit, parce que le romancier est aussi indépendant du temps et de l'espace, que son mouvement romanesque ne connaît pas les limites étroites d'une scène de théâtre, que ses images sont multiples, c'est, de tous les artistes, celui qui semble le plus s'identifier au cinéaste. Les métiers, les moyens d'expression peuvent être différents, il reste que le film est un roman projeté visuellement sur l'écran.

QUESTIONS:

- 1.- Y a-t-il des ressemblances entre peinture et cinéma?
- 2.- Le cinéma peut-il être assimilé au théâtre?
Montrez les différences techniques entre les deux.
- 3.- Est-il vrai "que le film est un roman projeté visuellement sur l'écran"?
Pourquoi?